

QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019  
4EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019

2019/E4/113

**REPONSE DE MONSIEUR FRANCOIS SARGENTINI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM  
DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Gestion des déchets**

Monsieur le Conseiller vous avez oublié de lire la deuxième partie du plan déchets que nous avons voté en 2018.

La question que vous posez au nom de votre groupe demande une réponse claire, précise et donc pragmatique sur cette problématique des déchets. Dans ce domaine, c'est le manque de clarté et de précision qui conduisent aux situations que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a une confusion sur les compétences mais aussi sur les fondamentaux techniques de la gestion des déchets.

Vous nous interrogez à nouveau sur une motion qui a été rejetée par notre Assemblée par une large majorité à savoir, 42 voix « contre », 15 « pour » et 6 « non-participation ».

Concernant le premier point, je vous réaffirme que le lancement d'une étude n'apporterait de réponse qu'à long terme, mais je vous confirme que, dans le cadre du nouveau plan qui est actuellement en instruction, et dans la suite du plan qui a été voté en 2018, nous avons l'intention d'étudier toutes les solutions et à construire une véritable économie circulaire.

Concernant le point deux, sur le referendum local. Si une consultation populaire était organisée sur les propositions que vous formulez, nous entretiendrions encore plus la confusion et pourquoi pas poser la question ultime sur les sites de stockages, dans quels villages etc, etc... Je vous laisse entendre les cris qui monteraient des différents territoires.

Il ne serait pas pertinent de proposer un choix entre l'export, la valorisation énergétique ou le stockage, puisque je viens de vous affirmer que nous étions prêts à étudier toutes les options dans le cadre du nouveau plan, hormis, bien sur la question de l'incinérateur définitivement écartée après un large débat et un vote de l'Assemblée de Corse pour des raisons juridiques, écologiques et de modèle économique (incompatibilité avec le tri généralisé).

Sur le point trois, nous sommes encore, malheureusement, dans la confusion des genres. Vous faites référence à l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010. Je l'ai bien lu. Cet article ne fait que préciser les obligations dans le cadre du traitement des déchets, pas les nôtres, Monsieur Mondoloni.

A ce sujet, nous avons rencontré les responsables de la grande distribution et fait un point détaillé sur la valorisation de leurs déchets, sur la limitation du suremballage, la distribution des produits en vrac et sur les points de reprise en sortie de caisse. Nous avons même proposé des aides possibles dans le cadre de notre partenariat ADEME-Office de l'Environnement.

Il appartient donc maintenant à la grande distribution de continuer à s'organiser, puisqu'il y en a qui ont déjà commencé à le faire.

Concernant le point quatre de votre question, nous mettons tout en œuvre pour renforcer le tri à la source. L'année 2020 sera une étape importante de sa montée en puissance qui nous permettra d'atteindre une valorisation maximale, de rentrer dans une phase de mise en application du plan, d'enclencher un processus vertueux qui nous sortira du marasme.

C'est l'objectif des conventions-cadre signées entre l'Etat, notre Collectivité et le SYVADEC et les 19 intercommunalités, qui contrairement à vos affirmations ont été signées par 17 intercommunalités et donc, il en reste deux à signer. Les conventions-cadre sont signées avec les intercommunalités !

Les parties prenantes ont décidé que le premier acte concret de la contractualisation, destiné à la rendre opérationnelle, serait formalisé par un document d'objectifs, de suivi et d'évaluation, réalisé entre l'OEC et chaque EPCI. Il est normal de s'intéresser à comment nous allons développer, sur l'ensemble des territoires, des méthodes de travail et les besoins matériels nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs du plan.

Donc, nous travaillons avec l'ensemble des EPCI, Monsieur Mondoloni.

Donc, et d'ici le premier semestre 2020, la plupart des documents d'objectifs, en cours de réalisation, auront été achevés et permettront, en fonction des contraintes propres aux territoires, de mettre en œuvre un tri à la source optimisé, axé sur le développement de la collecte en porte à porte (notamment des bio-déchets et des déchets verts).

Un comité de suivi prendra alors le relais pour évaluer et rectifier, le cas échéant, le dispositif mis en place.

De plus, notre Collectivité, au travers du nouveau règlement des aides aux communes et aux intercommunalités, prend en compte le traitement de la question des déchets en apportant des financements plus importants aux dotations des communes et des EPCI qui accepteraient sur leur territoire l'installation des centres de traitement.

En effet :

- la dotation quinquennale communautaire, dès lors que les EPCI adhèrent à des objectifs annuels de tri, évalués sur trois ans, définis en concertation avec la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC, bénéficieront d'une bonification de 20 % sur la dotation. Ce financement pourra concerner les travaux et équipements favorisant le tri et la valorisation des déchets ;
- le fonds de territorialisation permettra, pour les communes et EPCI qui accepteront d'accueillir sur leur territoire un centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage publique et en conformité avec le plan d'action sur les déchets de la Collectivité de Corse, le financement de projets d'intérêt territorial dépassant le seul cadre géographique de la commune ou de l'EPCI. L'ensemble du financement (phase d'études et phase opérationnelle) pourra bénéficier d'un taux d'intervention de 80 %.

Donc, vous le voyez, Monsieur Mondoloni, nous sommes en train de faire un travail de fond extrêmement important, contrairement à ce que vous affirmez.

Monsieur le Conseiller, notre plan doit entrer maintenant dans sa phase de finalisation, pour autant nous devons avoir une gestion de la situation immédiate et cela ne pourra se faire qu'en mutualisant nos efforts. Avec le Président du Conseil exécutif, dans le cadre de nos compétences, parce que là aussi, il faut bien regarder le cadre des différentes compétences, nous travaillons sans relâche à trouver une solution.

La Corse n'a, sans doute, pas correctement abordé le sujet durant les dernières décennies. Elle traverse actuellement une crise préoccupante que le Conseil exécutif et la majorité territoriale, en lien avec l'ensemble des élus concernés, l'Etat et le SYVADEC, doivent résoudre collectivement en agissant sur les trois principales composantes des déchets : le tri, le sur-tri et le stockage.

Enfin, il a d'ores-et-déjà été décidé, dans le cadre d'un plan d'envergure dédié à la résolution de la crise des déchets, et dans l'objectif de répondre à l'urgence de la situation actuelle, de proposer une contractualisation spécifique, axée notamment sur les besoins des deux communautés d'agglomération, c'est-à-dire le Grand Bastia et le Grand Ajaccio, qui sont les plus grands producteurs de déchets. Et ce, dans un calendrier extrêmement resserré, aux fins de garantir le renforcement du tri généralisé par la collecte en porte à porte et l'installation de plateformes de compostage. Un rapport détaillant l'ensemble de ces mesures immédiates sera proposé à l'Assemblée de Corse, au tout début de l'année prochaine.

Donc, vous le voyez, Monsieur Mondoloni, nous ne sommes pas inactifs. Bien au contraire, nous sommes au travail. Nous travaillons, à solutionner la problématique des déchets, avec toutes les compétences, avec les services de l'Etat, avec les services du SYVADEC et les intercommunalités.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir été un peu long, mais le sujet est d'actualité et il fallait préciser et apporter certaines réponses. Je vous remercie.